**Question écrite n° 03903 de M. Christophe Priou (Loire-Atlantique - Les Républicains)**

**publiée dans le JO Sénat du 22/03/2018 - page 1312**

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme du baccalauréat et du lycée. En effet, cette réforme suscite de fortes inquiétudes quant à la future formation des élèves en sciences économiques et sociales (SES). Il y a plus de 50 ans, les sciences économiques et sociales étaient introduites au lycée, permettant l'entrée d'une « troisième culture », aux côtés des humanités et des sciences, contribuant ainsi à l'enrichissement de la formation intellectuelle et citoyenne des lycéens. Chaque jour, l'actualité nous rappelle la nécessité pour chacun de disposer des outils d'analyse proposés par l'économie, la sociologie et les sciences politiques afin de pouvoir mieux saisir les enjeux des grandes questions démocratiques contemporaines que sont, entre autres, l'avenir de la croissance, la mobilité sociale, les dynamiques de l'emploi, les effets contrastés de la mondialisation ou les défis de la construction européenne. Cette discipline a démontré sa réussite. La série ES, dont elle est la discipline pivot, a indéniablement participé à la démocratisation du lycée en accueillant un tiers des bacheliers généraux, qui présentent un recrutement social particulièrement varié et bénéficient de débouchés diversifiés et de bons taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Les SES sont constitutives de la culture commune des lycéens. Absentes du collège et des enseignements obligatoires en première et terminale, il apparaît nécessaire de leur donner une place suffisante en classe de seconde. Pour ces raisons, il lui demande si le Gouvernement entend intégrer les sciences économiques et sociales au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique, pour un horaire de trois heures par semaine, incluant des dédoublements définis au niveau national.